

Guide pratique d'inscription

Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (filière C)

Table des matières

1.	Description de la formation et conditions d'admission	1
2.	Conditions générales d'admission pour la filière C	2
2.1.	Conditions d'admission pour la discipline <i>économie et droit</i>	2
2.2.	Conditions d'admission pour la discipline <i>psychologie/pédagogie</i>	2
2.3.	Étalement de la formation	3
3.	Taxes et écolages	3
4.	Procédure d'inscription	3
4.1.	Informations pratiques pour l'inscription	4
4.2.	Mesures de régulation	4

1. Description de la formation et conditions d'admission

La filière C prépare à l'enseignement d'une des disciplines **enseignées uniquement dans les écoles de maturité** (secondaire 2) : *biologie, chimie, économie et droit, informatique, italien, philosophie, physique, psychologie/pédagogie, sociologie, histoire de l'art*¹.

Les cours de didactique des disciplines suivantes sont regroupés au niveau romand : *chimie, économie et droit, histoire de l'art, informatique, italien, philosophie, psychologie/pédagogie, sociologie*.

Les disciplines *sociologie* et *l'histoire de l'art* ne sont pas reconnues par la CDIP.

La formation s'étend, en principe, sur deux semestres et se déroule à plein temps. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet <https://www.hep-bejune.ch/fr/Filieres-d->

¹ Discipline proposée uniquement pour les rentrées académiques paires.

[etude/Enseignement-secondaire/Secondaire-2.html](#) dans le paragraphe « Description de la formation ».

Les conditions d'admission et la formation sont régies par le Règlement des études.

Volume des études : 2 semestres à plein temps – 60 crédits ECTS.

Titre : Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité – Équivalence pour le *Master of Advanced Studies* (MAS).

2. Conditions générales d'admission pour la filière C

Toute entrée en formation dans cette filière exige :

- Un **Master** universitaire dans la discipline et :
 - Au moins 120 crédits ECTS (y compris les crédits de niveau Bachelor) dont 30 de niveau master dans la discipline enseignable (pour la discipline *économie et droit*, cf. § 2.1, pour la discipline *psychologie/pédagogie* cf. § 2.2).
 - Ou un titre jugé équivalent.
- La réussite d'un test de français (langue d'enseignement) :
 - La session a lieu dans le courant du mois de mars précédant l'entrée en formation. L'attestation de réussite du test doit être acquise lors de cette session, sinon la procédure d'inscription est interrompue.
 - Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale issu d'une école de maturité de Suisse francophone en sont dispensés.
- Pour l'enseignement de l'italien, un certificat de réussite d'un examen reconnu internationalement et correspondant au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, à fournir impérativement avant l'entrée en formation. L'attestation de langue obtenue auprès de l'Université de Neuchâtel est considérée comme équivalente.

Le titre académique doit être acquis avant le 30 septembre de l'année d'entrée en formation.

2.1. Conditions d'admission pour la discipline *économie et droit*

Pour la discipline *économie et droit*, le Master universitaire en économie ou en droit doit comporter au moins 120 crédits ECTS dont 30 de niveau Master dans un premier des domaines d'étude décrits ci-dessous, 60 crédits ECTS dont 30 de niveau Master dans un deuxième domaine, et 30 crédits ECTS dans le troisième domaine. Les domaines sont les suivants : *économie politique*, *économie d'entreprise* (y compris *management*, *comptabilité*, *finance*, *sciences actuarielles*), et *droit*. De plus, au moins 9 crédits ECTS sont exigés en comptabilité et au moins 9 ECTS également en macroéconomie.

2.2. Conditions d'admission pour la discipline *psychologie/pédagogie*

Pour la discipline *psychologie/pédagogie*, un Master universitaire dans l'une des deux branches est nécessaire.

De plus, si les études académiques effectuées portent sur des branches d'études séparées, les crédits ECTS acquis dans la formation académique doivent se monter à 120 crédits ECTS au minimum, dont 30 ECTS de niveau Master au moins, dans une branche et à 60 crédits ECTS, dont 30 ECTS de niveau Master au moins, dans l'autre.

En revanche, si les études académiques ont été effectuées dans un cursus de pédagogie/psychologie (par ex. formation UniNE), les crédits ECTS acquis dans la formation académique doivent se monter à 120 crédits ECTS au moins, dont 30 crédits ECTS de niveau Master.

2.3. Étalement de la formation

L'étudiant·e qui souhaite concilier la formation avec des obligations familiales ou professionnelles peut demander, en principe au moment de son inscription, un étalement de sa formation. Un étalement de la formation sur deux ans permet de réduire la charge de cours annuelle pour faciliter une activité à temps partiel annexe.

L'étudiant·e aura à suivre un plan de formation particulier avec répartition des crédits ECTS sur une année supplémentaire (durée de la formation : 2 ans).

De plus, un étalement de la formation permet également de réduire la charge de cours annuelle pour faciliter l'acquisition des derniers crédits ECTS du titre académique. L'étalement est possible à la double condition qu'il reste au maximum 30 crédits ECTS académiques à obtenir au début de la formation pédagogique et que les conditions horaires de la HEP-BEJUNE soient prioritairement respectées.

En cas d'étalement, l'admission est alors provisoire et le solde des crédits ECTS requis lié au titre académique en réalisation doit impérativement être obtenu avant le 30 juin de l'avant-dernière année de formation.

La demande d'étalement doit être adressée au Service académique dans le cadre de la procédure de dépôt de la candidature ou **au plus tard jusqu'au 30 avril précédant l'entrée en formation.**

Dans tous les cas, il n'est pas possible de poursuivre sa formation pédagogique au-delà du 30 juin de l'avant-dernière année du cursus si, à cette date, les conditions d'admission ne sont pas toutes complètement et définitivement remplies.

3. Taxes et écolages

- Frais de traitement du dossier de candidature de CHF 100.-.
- Durant toute la durée de la formation, une taxe de CHF 500.- est perçue chaque semestre par la HEP-BEJUNE. La taxe est due indépendamment de la filière de formation ou du nombre de crédits à acquérir.
- Les étudiant·e·s de nationalité étrangère, sans domicile civil en Suisse et dont les parents sont domiciliés à l'étranger, sont soumis·e·s à une taxe semestrielle de CHF 1'000.-.

4. Procédure d'inscription

Le dépôt du dossier de candidature s'effectue **obligatoirement en ligne** entre le **1^{er} novembre** et le **31 janvier** qui précèdent la rentrée de septembre souhaitée à l'adresse <http://inscription.hep-bejune.ch>.

La candidature n'est valable que pour la rentrée en question.

4.1. Informations pratiques pour l'inscription

Le processus comporte six étapes obligatoires afin que le dossier de candidature soit validé. Dans l'avant-dernière, il conviendra de **scanner** et d'**annexer** les documents suivants :

- Curriculum Vitae récent ;
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- Carte d'identité recto et verso ;
- Preuve de paiement des frais de traitement du dossier (CHF 100) par un justificatif du paiement ou un récépissé postal. Payable d'avance à la Banque Cantonale du Jura, CCP 25-63-7, en faveur du compte : CH87 0078 9016 4370 1800 2, HEP-BEJUNE, Haute École Pédagogique, rte de Moutier 14, 2800 Delémont – IBAN CH87 0078 9016 4370 1800 2, BIC/SWIFT:BCJUCH22XXX.
Attention : en cas de paiement par e-banking, veuillez joindre l'avis de débit du montant de CHF 100 exécuté et non l'ordre de paiement visé ou en exécution.
- Certificat d'accès aux Hautes Écoles (certificat de maturité) recto et verso ;
- Titres universitaires (y c. étrangers) ;
- Relevés des crédits ECTS acquis ou à acquérir ;
- Attestation de réussite du test de français HEP-BEJUNE si préalablement acquis ;
- Certificat de réussite d'un examen correspondant au niveau C2 de la ou des langues secondes, pour les personnes concernées.

Les dossiers de candidature sont examinés par le Service académique qui statue sur l'admissibilité des candidat·e·s. À l'issue de la procédure et des éventuelles mesures de régulation, la décision d'admission sera communiquée entre mi-avril et mi-mai.

4.2. Mesures de régulation

Si le nombre de candidat·e·s admissibles est trop important dans certaines disciplines, des mesures de régulation seront mises en place, conformément à l'art. 11 du *Règlement des études*. Les personnes concernées seront informées en principe dans le courant du mois de février ou début mars.

Ces mesures ont pour but de déterminer l'aptitude aux études pédagogiques des personnes candidates, et elles sont composées de deux parties :

- La rédaction d'une lettre de motivation à envoyer par courriel ou par lettre au Service académique de la HEP-BEJUNE ;
- Un entretien individuel d'une quinzaine de minutes qui se déroulera généralement courant mars ou avril.